	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 19 juin 2024</b>	<b>N° 2024/02/10</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 6 juin 2024, s'est rassemblé au 3 avenue Jacqueline Auriol sur la commune de Mérignac, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

**Etaient présents à la séance :**

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière.


**Excusés ayant donné procuration :**

Madame Maïté Cazaux ayant donné procuration à Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Zeineb Lounici ayant donné procuration à Guillaume Garrigues.

**Était absent :**

Monsieur Fabrice Moretti.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 09h00**

	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 19 juin 2024</b>	<b>N° 2024/02/10</b>

---

## ADHESION A L'ASSOCIATION BORDEAUX TECHNOWEST

---

Bordeaux Technowest est une association loi 1901 créée en 1989 sur le territoire des huit communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Jean-D'Illac, Saint-Aubin de Médoc, le Taillan-Médoc et Blanquefort. Historiquement constituée en support de la filière Aéronautique-spatial-défense (ASD) et structure d'animation du projet Aéroparc (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan), Bordeaux Technowest qui est labélisée CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation) a étendu ses activités aux entreprises des filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc (Blanquefort) et Newton (Bègles).

Afin de remplir sa mission de création d'emplois à haute valeur ajoutée, l'association a pour particularité de développer et d'assurer la gestion d'un panel complet d'outils (bourse incubation, fonds d'amorçage, plateformes de tests, transfert technologique). Celui-ci lui permet de susciter la création et le développement d'entreprises innovantes en les accompagnant à toutes les étapes de leur développement. Outre ses implantations historiques, l'association a élargi ses activités en 2023 en assurant notamment une présence sur le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), avec de nouveaux sites dédiés à l'innovation : Bordeaux Technoport et sur la rive droite à Bassens (ex-site LAFON) un site dédié à la décarbonation et à l'économie circulaire.

Par ailleurs, la technopole s'est installée en 2023 sur le site « Cockpit » proche du site du Bat'ô à Mérignac, siège de Bordeaux Technowest et totem de la filière ASD (Aéronautique-spatiale-défense). Enfin, en dehors de la Métropole, la technopole accompagne la Communauté d'agglomération d'Arcachon Sud (COBAS) via un accord de partenariat en soutien à l'accompagnement de projets innovants (pôle économique de la Teste de Buch).

Bordeaux Technowest a développé un programme spécifique pour aider les entreprises à innover en liaison avec les startups et les PME du territoire. Ce programme, dénommé Jonction, permet à une entreprise d'exposer une thématique particulière et à travers un appel à projet organisé par Bordeaux Technowest de trouver des partenaires susceptibles de répondre à ce sujet. Ce programme semble particulièrement intéressant pour la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par exemple pour trouver de nouvelles solutions pour la recherche de fuites ou pour favoriser l'économie circulaire dans nos process de production.



L'adhésion à cette association est une opportunité pour la Régie de participer activement à des programmes d'innovation sur des thématiques telles que la gestion des infrastructures ou la préservation de l'environnement et des ressources. Mais c'est aussi utile pour mieux s'intégrer dans l'écosystème d'innovation de Bordeaux Métropole, et ainsi contribuer, pour ce qui est de nos enjeux, aux politiques métropolitaines en lien avec le développement économique territorial.

L'adhésion à une association est décidée par délibération du Conseil d'administration de la Régie.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2024 est de 5 000 € HT. L'adhésion pour l'année en cours sera proratisée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

Le Conseil d'administration réuni,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-7, L.2122-22, L2224-7-5,

**VU** la délibération n° 2020-551 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 relative au choix du mode de gestion en Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

**VU** la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

**VU** les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

## **CONSIDERANT**

- Que l'adhésion à l'association Bordeaux TechnoWest représente une opportunité de s'insérer dans l'écosystème de l'innovation bordelais, ce qui permettra de nouer plus facilement des partenariats avec des entreprises dans nos domaines d'intérêt, en particulier la gestion des infrastructures et la transition écologique.




**APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

**Article 1** : d'autoriser l'adhésion à l'association Bordeaux TechnoWest et d'autoriser le versement des cotisations correspondantes.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Directeur général à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 19 juin 2024.

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b></p>  <p><b>PUBLIÉ LE :</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p><b>La Présidente,</b></p>  <p><b>Madame Sylvie Cassou-Schotte</b></p>
--	--